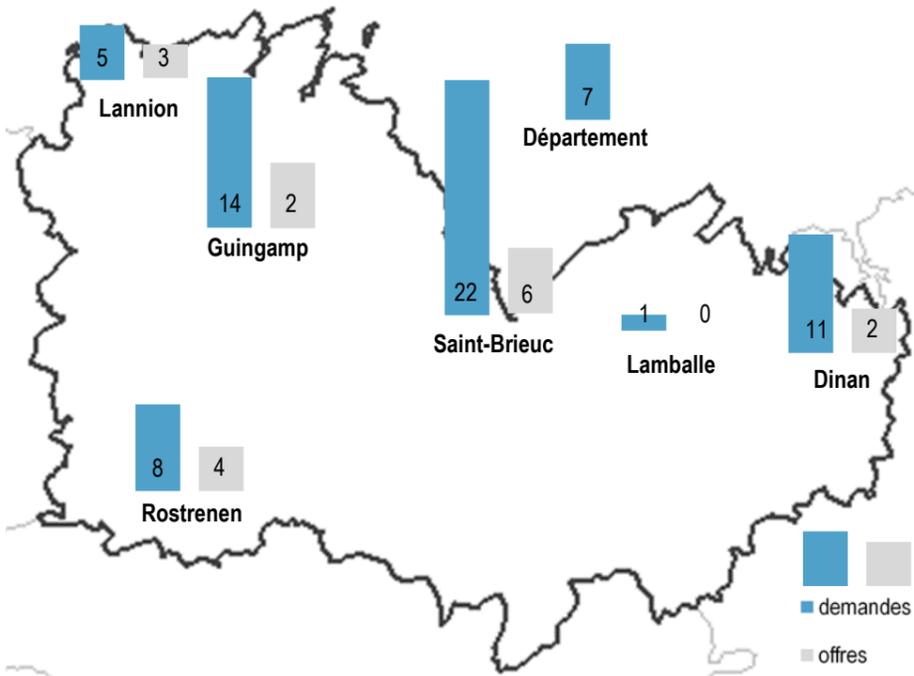


INSERTION

Pensions de famille: Les chiffres 2016



Lecture : En 2016, à Lannion, le SIAO a recensé 5 demandes pour 3 offres.
NB: En 2016, 7 demandes départementales ont été recensées.

Foyers de Jeunes Travailleurs: Les chiffres 2016

23 demandes en FJT ont été recensées en 2016 pour 7 offres, soit une tension de plus de 3 demandes pour une offre, notamment pour le territoire de Dinan (Dinan : 4 demandes pour 0 offre). A Saint-Brieuc, le délai moyen d'attribution est de **8,2 semaines**.



En 2016, le SIAO a recensé **59 ménages hébergés prêts à habiter en logement social sur le département**.

PROFIL DES DEMANDEURS

- 898 ménages différents composés de 1352 personnes différentes
- 66% de personnes isolées
- 24% de familles monoparentales
- 53% sont âgés de 25 à 44 ans
- Plus de 30% des ménages déclarent ne pas avoir de ressources
- 82% sont de nationalité française
- Le recours au SIAO est lié majoritairement à une rupture familiale/conjugale (1 ménage sur 4) ou à la perte de logement (1 ménage sur 5)
- 105 femmes victimes de violences conjugales (12% des demandeurs)

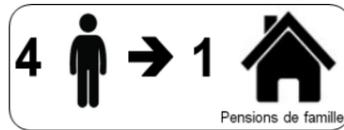
ATTRIBUTION SIAO

- 83% des offres sont attribuées sans délai c'est-à-dire à la CUA qui suit leurs mises en disponibilité
- 78% des admissions en structure d'hébergement ont lieu dans la ville correspondant au 1^{er} choix du ménage
- 312 ménages en attente d'une attribution au 31 décembre 2016 :
 CHRS : 143 ménages, ALT : 102 ménages, PS : 20 ménages, PF : 36 ménages, dont RA : 15, FJT : 11 ménages.

LE LOGEMENT ACCOMPAGNE (PF, FJT)

Les demandes en pensions de famille représentent **8% des demandes transmises au SIAO**.

La tension sur ce dispositif s'établit à **4** en 2016, en forte augmentation par rapport à 2015 (2,4).

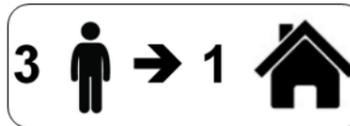


Des disparités importantes sont constatées puisque ce ratio s'établit à **7 sur le territoire de Guingamp et 3,7 sur le territoire de Saint-Brieuc, qui comptabilise le plus de demandes**.

36,5 semaines d'attente avant une attribution en pension de famille.



Ce délai est en augmentation (+16 semaines) entre 2014 (20,7 semaines) et 2016. Il s'élève à 54,7 semaines en Résidence Accueil.



Service Intégré de l'Accueil & de l'Orientation des Côtes d'Armor

OBSERVATOIRE SIAO 22

SYNTHESE 2016



Le Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation (SIAO) a pour objectifs d'améliorer les modalités de prise en charge des personnes sans-abri ou mal logées et de permettre à toute personne dans le besoin d'accéder à un hébergement ou un logement accompagné, de bénéficier d'une évaluation de sa situation et d'une orientation vers une solution adaptée.

Dans le département des Côtes d'Armor, le SIAO 22 est :

- Piloté par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS), sous l'autorité du Préfet,
- Géré par l'association ADALEA (opérateur SIAO 22),
- Organisé autour de coordinations territoriales (structures relais SIAO 22) associant les différentes structures qui gèrent des places d'hébergement et de logement accompagné sur le département.

Méthodes de l'observatoire SIAO 22

Les statistiques de l'observatoire SIAO 22 portent sur les volets **urgence et insertion**.

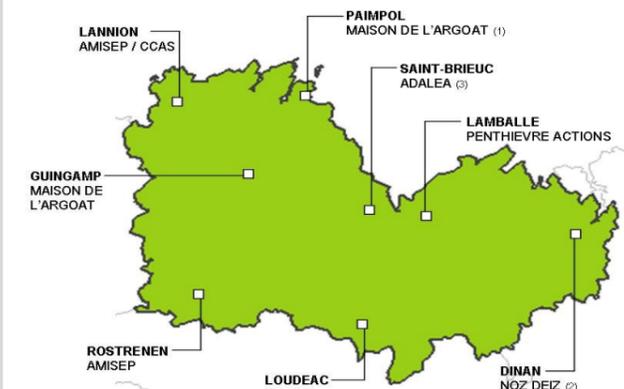
Sur le volet insertion, les données concernent les **demandes d'hébergement des dispositifs ALT, CHRS, PS et de logement accompagné des dispositifs Pensions de Famille et Foyers de Jeunes Travailleurs** transmises à l'opérateur SIAO par les structures relais SIAO qui reçoivent les ménages en demande d'hébergement dans le cadre d'un entretien d'évaluation sociale. Un dossier unique d'évaluation sociale a été conçu pour l'ensemble des structures évaluatrices et sert de cadre pour l'entretien d'évaluation sociale. Les demandes sont centralisées par l'opérateur SIAO qui tient à jour une base de données départementales avec l'ensemble des demandes d'hébergement/logement accompagné. Tous les 15 jours, avant chaque **Commission Unique d'Attribution (CUA)**, les structures d'hébergement transmettent les offres d'hébergement disponibles à l'opérateur qui positionne au maximum 8 ménages sur chaque offre. On entend ici par « offre d'hébergement » une disponibilité transmise au SIAO pour attribution en CUA. Pour les pensions de famille et les foyers jeunes travailleurs, ce sont des commissions territoriales qui étudient les demandes et procèdent à l'attribution des offres. Les données présentées sont extraites du logiciel ProGdis 115-SIAO et d'un tableur Excel.

ALT : Allocation Logement Temporaire
 CHRS : Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale
 PS : Place de Stabilisation
 FJT : Foyer de Jeunes Travailleurs
 PF : Pension de Famille dont les Résidences Accueil (RA)

Le SIAO 22 vise à :

- Simplifier les démarches d'accès à un hébergement ou à un logement adapté** : les personnes n'ont plus à solliciter chaque structure d'hébergement. Elles formulent une seule demande auprès du SIAO 22 qui se charge, de son côté, de faire le rapprochement avec les offres d'hébergement disponibles.
- Traiter avec équité toutes les demandes** : chaque personne dispose du même traitement de sa demande quelque soit le lieu où elle la fera sur le département.
- Coordonner les différents acteurs**, de la veille sociale jusqu'au logement, en facilitant la fluidité entre l'hébergement et l'accès au logement.
- Participer à la **constitution d'observatoires locaux** afin de mieux évaluer les besoins et les réponses apportées.

Les structures relais



(1) Païmpol : participation du CCAS aux évaluations des personnes hébergées dans le cadre de l'urgence dans les locaux gérés par le CCAS
 (2) Dinan : participation du CCAS aux évaluations des personnes hébergées dans le cadre de l'urgence dans les locaux gérés par le CCAS
 (3) Saint-Brieuc : participation du Trait d'Union aux évaluations des personnes hébergées au Trait d'Union (abri de nuit de la ville de St Brieuc)

URGENCE

Le nombre de **ménages qui sollicitent le SIAO urgence** reste relativement stable depuis 2012

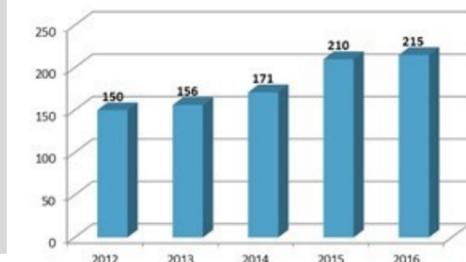
1193 ménages différents (1276 en 2015) composés de **1626 personnes différentes** (1664 en 2015)

- 82,3 % de personnes isolées
- 15,3 % de personnes en famille dont **une majorité de femmes seules avec enfant(s)**
- Près de 4,8% de couples sans enfant
- 0,9 % de groupes d'adultes sans enfant



Des femmes seules de plus en plus nombreuses à solliciter le SIAO urgence pour une demande d'hébergement: + 43,3% entre 2012 et 2016

Evolution du nombre de femmes seules ayant sollicité le SIAO urgence pour un hébergement 2012-2016



Elles sont majoritairement de nationalité française (65%), 30,2% sont extracommunautaires et 2,3% issues de l'UE.



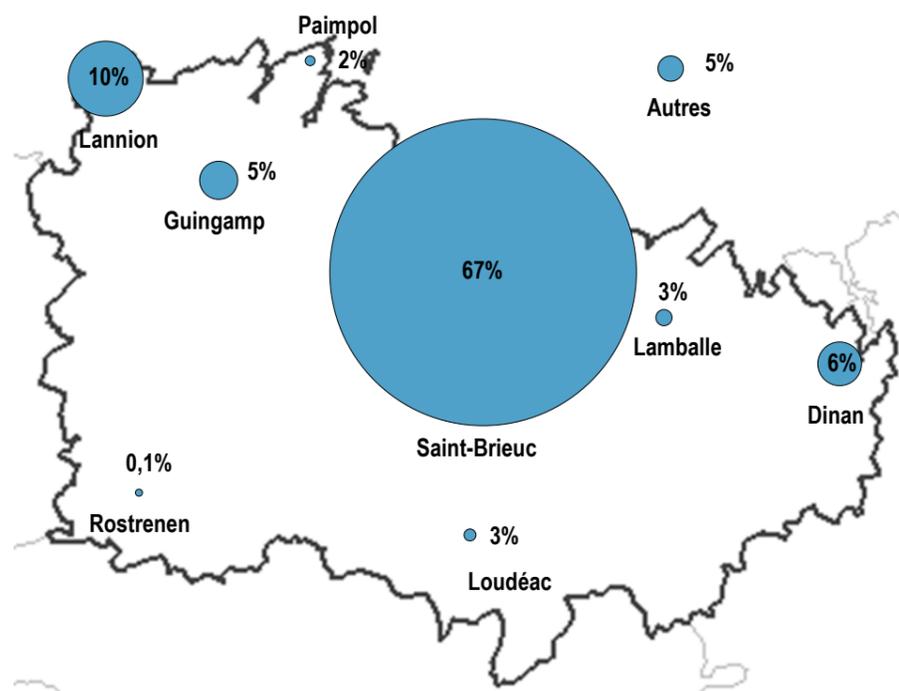
URGENCE

5513 demandes :

- 3526 demandes d'hébergement (64%)
- 1981 demandes de prestation (36%)

Un volume de demandes d'hébergement en 2016 qui reste stable par rapport à 2012

Origine géographique des demandes d'hébergement: chiffres 2016



Lecture : En 2016, 10% des demandes d'hébergement sont formulées sur le territoire de Lannion.

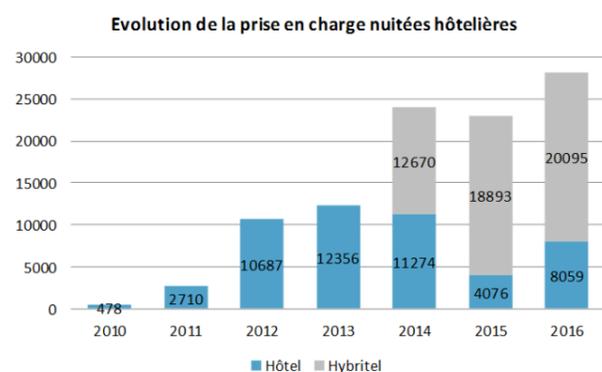
- 4 demandes d'hébergement sur 6 sont formulées du territoire de Saint-Brieuc

- 3 demandes sur 4 font l'objet d'une proposition d'hébergement (75,7% des demandes d'hébergement)

- 60% aboutissent à une mise à l'abri : +6 points par rapport à 2015.

- L'absence de place disponible est le motif majoritaire (11,2% des demandes d'hébergement) pour expliquer l'absence de mise à l'abri, suivi du refus de la proposition par le ménage (6,7% des demandes d'hébergement). Ces refus sont essentiellement liés à l'éloignement géographique de la structure. Enfin l'absence de moyens de transport pour rejoindre la structure d'hébergement d'urgence explique à hauteur de 5,6% des demandes d'hébergement l'absence de mise à l'abri.

Un recours aux nuitées hôtelières qui repart à la hausse : +22,5% par rapport à 2015



Si le recours aux nuitées hôtelières avait diminué significativement (-64%) en 2015 au profit des nuitées à l'hybritel (*), en 2016, ce recours repart à hausse avec un volume de nuitées à l'hôtel qui double par rapport à 2015. Cette tendance est liée à l'augmentation d'arrivées de familles en demande d'asile mais aussi à la prise en charge de calaisiens dans le cadre du démantèlement de la « jungle » de Calais.

(*): ouverte en avril 2014, hybritel est une alternative à l'hôtel et offre de meilleures conditions de confort et d'intimité aux familles.

Lecture : En 2016, 8059 nuitées hôtelières ont été réalisées à l'hôtel et 20095 à hybritel

Typologie des publics ayant fait appel au SIAO urgence

- 62% des ménages sont de nationalité Française, 3,3% Union Européenne et 32% hors Union Européenne
- Près de 42 % ont entre 25 et 44 ans
- Un recours stable des 18 - 24 ans (17,6% des ménages)
- 60,5% sont des hommes seuls et 18,5% des femmes seules
- 25,9% sont à la rue au moment de leur demande
- 2 ménages sur 5 se déclarent sans ressources et 3 ménages sur 5 sans suivi social au moment de leur demande

Rapport observatoire 2016 SIAO 22 disponible sur : <http://adalea.fr/Service-Integre-de-l-Accueil-et-de.html>

INSERTION

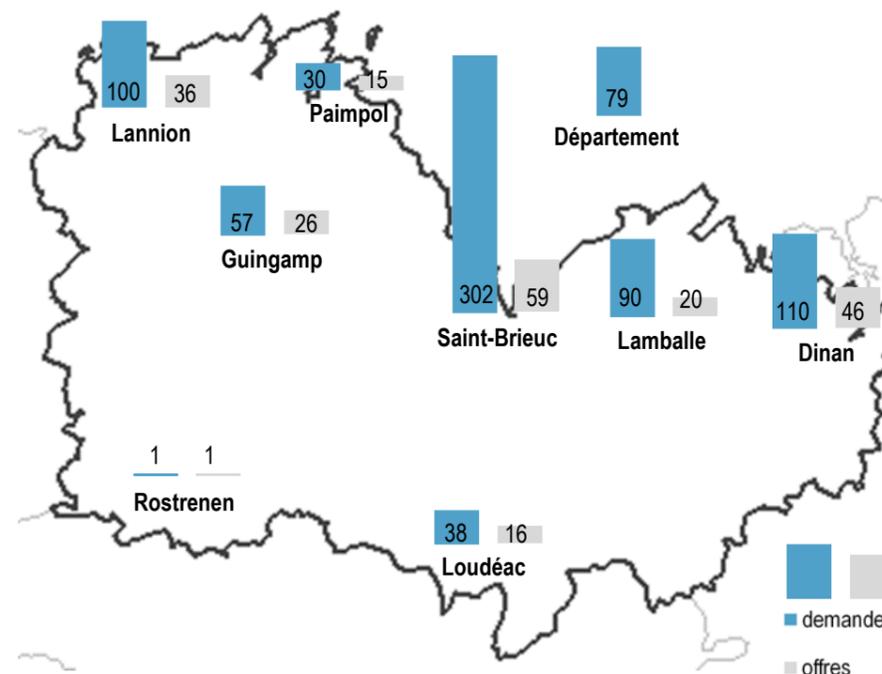
807 demandes pour 221 offres

- 423 demandes de CHRS (52%)
- 347 demandes d'ALT (43%)
- 37 demandes de PS (5%)

L'HEBERGEMENT D'INSERTION (ALT, CHRS, PS)

Une augmentation constante des demandes d'hébergement face à une baisse des offres.

Les chiffres 2016 par territoire



Lecture : En 2016, à Paimpol, le SIAO a recensé 30 demandes d'hébergement pour 15 offres. NB: En 2016, 79 demandes départementales ont été recensées.

Le ratio demandes/offres est en forte augmentation depuis 2012:

+ 30%. (2012: 2,8 demandes pour 1 offre)



La tension entre la demande et l'offre est particulièrement importante sur les territoires de Saint-Brieuc (5,1) et de Lamballe (4,5).

Choix des territoires

Les ménages peuvent choisir, par ordre de préférence, jusqu'à 3 villes dans lesquelles ils demandent un hébergement. Nous avons pris en considération ici leur premier choix de ville.

Depuis 2012, les demandes départementales sont identifiées et recensées. 79 ménages se disent prêts à accepter une offre sur l'ensemble du département, soit 9,8% des ménages demandeurs.

12,2 semaines d'attente en moyenne avant l'attribution d'un hébergement.

Les délais sont disparates entre les territoires. Pour les demandes d'hébergement d'insertion, il est observé un délai de 18,2 semaines à Lamballe (maxi) et de 5,7 semaines à Loudéac (mini).



52,3% des ménages n'ont pas donné suite à leur attribution en hébergement.

Sur les 440 ménages attributaires, 230 n'ont pas accédé à l'hébergement aux motifs de :

- Impossibilité de joindre le ménage (19,6%)
- Accès à un logement du parc privé durant la période d'attente (12,6%)
- Le ménage n'a pas repris contact avec la structure (9,1%).

Zoom : Le dispositif des places de stabilisation

Créé en 2007, l'hébergement de stabilisation vise à sortir de la rue des grands exclus avec de longs parcours d'errance et les conduire à l'autonomie. Le SIAO 22 dispose de 12 places de stabilisation pour lesquelles il a enregistré 37 demandes pour 11 offres (3 demandes pour une offre)

Les délais d'attente avant une attribution ont fortement augmenté depuis 2012: + 11 semaines pour atteindre un délai moyen d'attente en 2016 de 21 semaines.

Rapport observatoire 2016 SIAO 22 disponible sur : <http://adalea.fr/Service-Integre-de-l-Accueil-et-de.html>